



RAPPORT ANNUEL

du Comité permanent de l'audit et de la surveillance

Activités et observations pour l'exercice 2024-2025



NOVEMBRE 2025



Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par :

Courriel : AOVS@sen.parl.gc.ca

La poste : Comité permanent de l'audit et de la surveillance

Sénat du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : sencanada.ca

Le Sénat est présent sur X : @SenatCA

Suivez le comité à l'aide du mot-clic #AOVS

This report is also available in English.

Table des matières

Membres du comité.....	4
Ordre de renvoi.....	6
Résumé	7
Contexte.....	9
Introduction	11
Mandat.....	12
Composition du comité.....	12
Charte d’audit et de surveillance.....	14
Autorité intersessionnelle.....	14
Réunions	15
Activités du comité	17
A. Audit externe	17
B. Audit interne.....	21
Fonction d’audit interne	21
Gestion des risques.....	22
Plan d’audit interne pluriannuel axé sur les risques	23
Mandats d’audits internes.....	25
Surveillance des rapports d’audit interne et des plans d’action	26
C. Examen des rapports financiers	26
Observations.....	27
A. Mise en place de la fonction d’audit interne	27
B. Responsabilisation et transparence	28
C. Renforcement de la surveillance	29
Efficacité du comité	30
Conclusion.....	30

Membres du comité



L'honorable
Marty Klyne
Président



L'honorable
Colin Deacon
Vice-président



L'honorable
Tony Loffreda
Vice-président



L'honorable
David M. Wells
Vice-président

Membres externes



Hélène
F. Fortin



Robert
Plamondon

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable Donna Dasko
L'honorable Hassan Yussuff

Recherche et éducation, Bibliothèque du Parlement :

André Léonard, analyste
Lindsay McGlashan, analyste
Rosemonde Samedy, analyste

Direction des comités du Sénat :

Jodi Turner, greffière du comité (depuis septembre 2024)
Maxime Fortin, greffière du comité (jusqu'en septembre 2024)
Martine Willox, secrétaire de séance (depuis mars 2025)
Stéphanie van Beek, secrétaire de séance (jusqu'en mars 2025)
Osvaldo Lopes da Silva Jr., adjoint administratif (depuis août 2025)
Brigitte Martineau, adjointe administrative (jusqu'en août 2025)

Ordre de renvoi

Extrait du *Règlement du Sénat* :

12-7. (4) le Comité permanent de l’audit et de la surveillance, qui, dans un esprit d’intégrité, d’indépendance, de transparence et de responsabilisation, est chargé, de sa propre initiative :

- a) de retenir et diriger les services des auditeurs externes et les auditeurs internes du Sénat;
- b) de superviser les audits internes et externes du Sénat;
- c) de faire rapport au Sénat concernant les audits internes et externes, y compris les rapports d’audit et d’autres questions;
- d) d’examiner les plans d’action de l’Administration du Sénat pour vérifier :
 - (i) qu’ils répondent adéquatement aux recommandations et aux constatations découlant des audits internes et externes,
 - (ii) qu’ils sont mis en œuvre de façon efficace;
- e) d’examiner les rapports trimestriels et les états financiers vérifiés du Sénat, à titre d’information;
- f) de faire rapport de ses observations et recommandations au Sénat à intervalles d’au plus un an.

Résumé

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS) joue un rôle central dans la quête d'excellence opérationnelle du Sénat et dans l'engagement de ce dernier à servir les Canadiens et à conserver leur confiance.

Créé en 2020, le comité AOVS exerce une surveillance indépendante des audits internes et externes du Sénat en se fondant sur les principes d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation.

À cette fin, le comité AOVS a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'un cadre de responsabilisation pour la surveillance indépendante de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus opérationnels de l'organisation, dans le respect des pratiques exemplaires mondiales.

La fonction d'audit interne du Sénat s'appuie sur un plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques. Ce plan a été conçu en coordination avec l'Administration du Sénat afin d'évaluer les huit facteurs qui définissent l'importance et l'exposition au risque dans l'ensemble des 85 éléments auditables au sein des secteurs et services Corporatif, Juridique, Législatifs et des Ressources humaines de l'Administration du Sénat. Le plan constitue une base solide pour l'élaboration du plan d'action de ce comité en donnant la priorité aux fonctions dont les opérations bénéficieront le plus d'un examen.

Ces efforts visent à s'assurer que les améliorations à apporter à la gouvernance, à la gestion des risques et à l'efficacité opérationnelle du Sénat soient déterminées et mises en œuvre en temps opportun et au meilleur coût.

Le présent rapport résume les travaux du comité AOVS au cours de l'exercice 2024-2025. Il présente également au Sénat les observations des membres du comité AOVS sur certaines des principales questions d'audit et de surveillance constatées jusqu'à maintenant. Les observations portent sur l'octroi de ressources et d'un soutien adéquat à la fonction d'audit interne, le renforcement de la responsabilité et de la transparence en ce qui concerne les objectifs de l'organisation, la gestion des risques et la gestion du rendement, ainsi que l'harmonisation des activités de surveillance avec les pratiques exemplaires.

Voici quelques-unes des activités importantes menées au cours de l'exercice 2024-2025 :

- Le comité AOVS s'est particulièrement concentré sur la manière dont la fonction d'audit interne pourrait apporter de la valeur ajoutée au Sénat. Par conséquent, sous la direction du comité AOVS, le dirigeant principal de l'audit

a élaboré le premier plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques du Sénat, que le comité a adopté en mai 2024.

- Le comité continue de superviser le développement de la fonction d'audit interne et les mises à jour du plan d'audit interne, incluant la première mission d'audit sous l'autorité du nouveau dirigeant principal de l'audit, à savoir un examen de l'analyse des données contractuelles axé sur l'approvisionnement, qui a été lancé en février 2025.
- Conformément à son mandat d'audit externe, le comité AOVS a rencontré l'auditeur externe dans le cadre de sa surveillance de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024. Il a examiné le plan d'audit en avril 2024, puis il s'est penché sur les résultats de l'audit en octobre 2024. Après la conclusion de l'audit, le comité AOVS a examiné les états financiers audités en octobre 2024 et effectué son évaluation annuelle de l'auditeur externe peu de temps après. Le comité AOVS a constaté que le Sénat devrait publier ses états financiers dans des délais plus courts.

En ce qui concerne l'avenir, le comité AOVS supervisera les prochains audits internes et externes du Sénat, en accordant une attention particulière à la manière dont les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'institution peuvent contribuer à l'efficacité et à l'efficience des opérations.

Afin d'offrir la meilleure valeur possible au Sénat, le comité AOVS prévoit superviser en priorité les nouveaux projets suivants pour l'exercice financier 2025-2026, qui couvrent les activités opérationnelles et les risques horizontaux :

- un examen analytique indépendant pluriannuel des dépenses du Sénat, en faisant des comparaisons avec d'autres organismes parlementaires;
- un examen de l'analyse des données contractuelles axé sur l'approvisionnement;
- un examen du cadre de gouvernance du Sénat;
- un examen du cadre d'administration et d'approbation des dépenses des sénateurs, incluant l'utilisation du système de demande de remboursement des dépenses Unit4, à effectuer si le Sénat alloue des ressources supplémentaires pour effectuer ce travail.

Contexte

Le Comité permanent de l’audit et de la surveillance (le comité AOVS) a été créé en octobre 2020 afin de superviser les audits internes et externes du Sénat dans un esprit d’intégrité, d’indépendance, de transparence et de responsabilisation. Le comité AOVS est formé de quatre sénateurs et de deux membres externes. Il est ainsi devenu le seul comité sénatorial comptant des membres non parlementaires. Cette participation externe au comité d’audit et de surveillance est un aspect important du modèle de gouvernance du Sénat, qui offre un point de vue indépendant d’experts.

Le mandat du comité AOVS est énoncé dans le *Règlement du Sénat* et ses travaux sont menés en fonction de la *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*. Cette Charte, qui a été adoptée par le Sénat en juin 2022, fait actuellement l’objet d’un premier examen périodique. Comme l’indique la Charte, le modèle de gouvernance du Sénat établit une distinction entre le rôle du comité responsable de la gestion des questions financières et administratives du Sénat – le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l’administration (le comité CIBA) – et le rôle du comité responsable de la surveillance – le comité AOVS. Ces deux comités sont des piliers importants de la structure de gouvernance du Sénat et ont tous les deux un rôle à jouer dans la mise en application de la fonction d’audit interne du Sénat. L’Administration du Sénat, sous la direction de la greffière du Sénat, est responsable des fonctions de gestion et de soutien au quotidien, tandis que le dirigeant principal de l’audit a pour responsabilité de diriger une fonction d’audit interne de manière indépendante.

Que fait le Comité permanent de l'audit et de la surveillance?

Les membres du Comité permanent de l'audit et de la surveillance encouragent l'adoption de saines pratiques de gestion financière et veillent à l'utilisation optimale des ressources publiques.



Introduction

Le présent rapport est le quatrième du Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS), lequel a le mandat de surveiller les activités et les dépenses du Sénat¹. Le comité AOVS, dont les membres sont nommés par le Sénat, relève de celui-ci. Agissant avec intégrité, indépendance, transparence et responsabilité, le comité est chargé de surveiller et de diriger les audits internes et externes du Sénat, de superviser la pertinence des mesures de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle, ainsi que de rendre compte publiquement au Sénat de ses observations et de ses recommandations. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité AOVS veille à l'efficacité, à l'économie et à l'efficience des dépenses publiques.

Le Sénat a établi le comité AOVS et ses principes fondamentaux en octobre 2020, après la publication du rapport de 2015 du vérificateur général du Canada en lien avec les dépenses des sénateurs. Après de nombreuses études et discussions entre les sénateurs au sujet des principes fondamentaux à respecter pour former un comité d'audit et de surveillance efficace, il a été convenu que le comité devrait être indépendant et relever directement du Sénat². Il a également été souligné que le comité devrait continuellement avoir accès à la direction de l'Administration du Sénat et aux auditeurs internes et externes, être responsable de nommer et de superviser les auditeurs internes et externes, se rencontrer périodiquement et sans restriction durant les périodes intersessionnelles, comme c'était le cas pour cet exercice financier, et mener ses travaux de manière transparente tout en respectant les règles et conventions relatives à la confidentialité des réunions tenues à huis clos³.

Le comité AOVS s'acquitte de son mandat d'audit et de surveillance conformément au Règlement du Sénat (le Règlement) et à la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat* (la Charte), tout en s'assurant de son indépendance par rapport aux responsables des décisions relatives à la gestion quotidienne des questions

¹ Sénat, *Journaux*, 1^{er} octobre 2020.

² Dans le premier rapport annuel du comité du Sénat, *Rapport annuel du Comité permanent de l'audit et de la surveillance : Activités et observations, du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2022*, on précise l'historique du comité. Voir également : Sénat, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration [CIBA], *Audit et surveillance*, Vingt et unième rapport, 28 novembre 2017; Sous-comité du budget des dépenses du Sénat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, *Audit et surveillance*, Cinquième rapport, 26 octobre 2017; et Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, *Rédiger et proposer des modifications au Règlement du Sénat pour établir le Comité permanent de l'audit et de la surveillance*, Dixième rapport, 29 novembre 2018.

³ Sénat, Sous-comité du budget des dépenses du Sénat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, *Audit et surveillance*, Cinquième rapport, 26 octobre 2017.

financières et administratives de l'Administration du Sénat. La composition du comité AOVS, qui inclut notamment des membres externes, et son indépendance du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (CIBA) constituent deux aspects importants permettant d'assurer cette indépendance⁴.

Ce rapport annuel, dans lequel le comité AOVS présente au Sénat ses activités et ses observations, couvre l'exercice 2024-2025, soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, y compris les travaux effectués au titre de l'autorité intersessionnelle du comité du 7 janvier 2025 jusqu'à la fin de l'exercice.

Durant l'exercice 2024-2025, le comité AOVS ou son autorité intersessionnelle a collaboré afin d'assurer une surveillance indépendante des audits, a examiné les questions relatives à la gouvernance et à la gestion des risques et a supervisé le travail du dirigeant principal de l'audit, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du premier plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques. Tout au long de l'année, l'Administration du Sénat a appuyé le comité AOVS au moyen des renseignements fournis et des séances d'information.

Mandat

Conformément à l'article 12-7(4) du Règlement, dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation, le comité AOVS est chargé, de sa propre initiative, de superviser les audits internes et externes du Sénat et d'autres questions connexes, et de faire rapport de ses observations et de ses recommandations au Sénat au moins une fois par an⁵. Le mandat du comité AOVS est axé sur les activités internes de l'institution et, par conséquent, joue un rôle important dans le droit du Sénat à l'autogouvernance.

Composition du comité

À l'heure actuelle, le comité AOVS est composé de quatre sénateurs, chacun représentant un parti ou groupe parlementaire reconnu. De plus, il est le seul comité du Sénat qui compte officiellement dans ses rangs des personnes qui ne sont pas des parlementaires, soit deux membres externes. Ces derniers travaillent de manière indépendante avec les sénateurs pour fournir des conseils et assurer la surveillance, ce qui constitue un élément important pour un comité d'audit et de surveillance. La composition du comité AOVS permet également de s'assurer que les discussions du comité sont à la fois éclairées par des idées sur le Sénat et des

⁴ CIBA est chargé de fournir une orientation stratégique, de recommander des règles et politiques administratives en vue de leur adoption par le Sénat, d'exercer des fonctions de gouvernance et d'ordonner, de déléguer et de superviser des fonctions de gestion.

⁵ Sénat, *Règlement du Sénat du Canada*, septembre 2024, [article 12-7\(4\)](#).

perspectives extérieures sur les pratiques exemplaires et les normes. Le Règlement précise que les membres externes peuvent participer à toutes les délibérations du comité, mais ne peuvent pas voter sur une motion présentée à ce dernier. En revanche, tous les membres peuvent faire part de leurs observations et de leurs opinions divergentes dans tout rapport produit par le comité AOVS.

Le Règlement précise que le comité AOVS doit compter trois sénateurs. Or, le Sénat a adopté un ordre sessionnel, en vigueur pour l'exercice 2024-2025, prévoyant que le comité AOVS est composé de quatre sénateurs et qu'il peut élire deux vice-présidents⁶. Après la fin de l'exercice, au début de la 45^e législature, le Sénat a adopté un nouvel ordre sessionnel prévoyant que le comité AOVS est composé de quatre sénateurs et qu'il peut élire trois vice-présidents⁷.

Présentement, le comité AOVS est présidé par le sénateur Marty Klyne. Il compte trois vice-présidents, les sénateurs Colin Deacon, David M. Wells et Tony Loffreda, ce dernier y siège depuis juin 2025. Le comité directeur se compose du président et des vice-présidents. Au cours de l'exercice, le sénateur Hassan Yussuff a été vice-président du comité du 17 janvier au 5 décembre 2024, et la sénatrice Donna Dasko était membre du comité du 5 décembre 2024 au 6 janvier 2025 et durant la période intersessionnelle.

Afin d'assurer une bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs, le Règlement stipule qu'aucun sénateur ne peut être à la fois membre du comité AOVS et du comité CIBA, ce dernier étant chargé de toutes les questions financières ou administratives se rapportant à la gestion interne du Sénat. De plus, le président du comité AOVS ne doit pas être membre du parti ou du groupe parlementaire reconnu auquel appartient le président du comité CIBA.

Le 8 juin 2021, deux membres externes, Robert Plamondon et Hélène F. Fortin, se sont joints au comité AOVS⁸. Les membres externes du comité sont nommés à titre amovible. Pour que les deux mandats n'arrivent pas à échéance en même temps, un des membres externes, Robert Plamondon, a été nommé pour une période ne devant pas excéder quatre ans, et l'autre membre externe, Hélène F. Fortin, a été nommée pour une période ne devant pas excéder cinq ans. Par la suite, les mandats des membres externes seront d'au plus cinq ans et devront être échelonnés pour assurer la continuité. Les membres externes peuvent servir pendant un maximum de deux mandats⁹. En juin 2025, le Sénat a adopté le rapport de nomination du comité

⁶ Sénat, [Journaux](#), 25 novembre 2021.

⁷ Sénat, [Journaux](#), 17 juin 2025.

⁸ Sénat, Comité permanent de l'audit et de la surveillance [AOVS], [La nomination des membres externes](#), Cinquième rapport, 8 juin 2021. Voir aussi le rapport sur la nouvelle nomination des membres externes à l'ouverture de la première session de la 44^e législature, AOVS, [La nomination des membres externes](#), Premier rapport, 9 décembre 2021.

⁹ AOVS, [La nomination des membres externes](#), Premier rapport, 9 décembre 2021.

reconduisant les membres externes dans leurs fonctions — Robert Plamondon, pour un deuxième mandat à compter du 8 juin 2025, et Hélène F. Fortin, pour la poursuite de son premier mandat depuis le 8 juin 2021.

Charte d’audit et de surveillance

La *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*, adoptée par le Sénat en juin 2022, énonce la mission, les pouvoirs et les responsabilités du comité AOVS. Elle explique également le rôle du comité dans le contexte du cadre général de gouvernance du Sénat¹⁰. Reconnaissant que le Règlement établit le mandat du comité AOVS et les procédures à suivre, la Charte précise qu’en cas de divergence, le Règlement a priorité sur toute pratique qui y est décrite. Afin de bien servir le Sénat, le comité AOVS examinera périodiquement sa charte pour s’assurer qu’elle reflète les pratiques exemplaires en matière de surveillance; la première révision a été lancée en juin 2025. Au cours de la phase préliminaire de l’examen, le comité sollicitera l’avis des sénateurs et de l’Administration du Sénat, par l’intermédiaire de la greffière du Sénat. Un rapport sera ensuite présenté au Sénat.

Autorité intersessionnelle

La plupart des comités permanents peuvent seulement se réunir pendant une session du Parlement, qui prend fin en cas de dissolution ou de prorogation. Toutefois, conformément à la *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*, en période de prorogation ou de dissolution du Parlement, il y aurait un comité appelé l’autorité intersessionnelle chargée de l’audit et de la surveillance, et ce, jusqu’à ce que le Sénat nomme les membres du comité successeur. À la fin de la session, les membres sénateurs et les membres externes du comité AOVS deviennent membres de l’autorité intersessionnelle chargée de l’audit et de la surveillance, et ont le pouvoir de poursuivre les travaux du comité AOVS jusqu’à ce que les membres d’un comité successeur soient nommés au début de la session suivante.

Il y a eu une période d’intersession en raison de la prorogation du 6 janvier 2025, puis de la dissolution de la 44^e législature survenue le 23 mars 2025. Durant cette période, et jusqu’à ce que les membres aient été nommés au comité AOVS successeur dans le cadre de la 45^e législature, les travaux du comité ont été réalisés par l’autorité intersessionnelle chargée de l’audit et de la surveillance.

¹⁰ Sénat, *Charte d’audit et de surveillance du Sénat*, 23 juin 2022.

Réunions

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité AOVS s'est réuni 12 fois pour examiner des audits internes et externes du Sénat et des questions connexes et pour en faire rapport (voir la section sur les activités du comité pour en savoir plus à ce sujet). Les avis de convocation et les travaux du comité, y compris les procès-verbaux et les transcriptions des réunions publiques, sont publiés sur le site Web du Sénat. Les procès-verbaux du comité font également état des membres présents aux réunions.

En outre, l'autorité intersessionnelle chargée de l'audit et de la surveillance s'est réunie deux fois pendant l'exercice 2024-2025, entre la fin de la 44^e législature et le début de la 45^e législature, pour poursuivre les travaux du comité.

Les présences à ces réunions du comité AOVS ou de l'autorité intersessionnelle se répartissent comme suit :

Membre	Affiliation	Présence aux réunions et nombre total de réunions
Sénateur Marty Klyne	Groupe progressiste du Sénat	14/14
Sénateur David M. Wells	Parti conservateur du Canada	14/14
Sénatrice Donna Dasko	Groupe des sénateurs indépendants	3/3
Sénateur Colin Deacon	Groupe des sénateurs canadiens	12/14
Sénateur Hassan Yussuff	Groupe des sénateurs indépendants	11/11
Hélène F. Fortin, FCPA	Membre externe	14/14
Robert Plamondon, FCPA	Membre externe	14/14

Note : Pour le compte rendu officiel des présences, consulter les procès-verbaux.

De plus, le comité directeur s'est réuni une fois au cours de l'exercice. Par ailleurs, un groupe de travail formé du président et des membres externes du comité ainsi que du dirigeant principal de l'audit s'est réuni en février 2025 pour discuter des priorités relatives aux travaux d'audit interne au niveau de la direction.

Voici le budget approuvé du comité AOVS et ses dépenses réelles pour l'exercice 2024-2025 :

	2024-2025	
	Budget (\$)	Dépenses (\$)
Budget du comité AOVS	143 124	
Services de comptabilité et d'audit		28 600
Frais de formation et d'adhésion		3 972
Membres externes		76 740
Transfert au Bureau du dirigeant principal de l'audit	170 000	
Transfert – Services de comptabilité et d'audit		57 000
Transfert – Ressources contractuelles		49 560
Total	313 124	215 872

Note : Les fonds alloués au comité dans le cadre du processus du budget principal des dépenses du Sénat pour l'exercice 2024-2025 totalisent 313 124 \$. Les dépenses réelles du comité pour l'exercice 2024-2025 totalisent 109 312 \$. Durant l'exercice, le comité a transféré 170 000 \$ de son budget au Bureau du dirigeant principal de l'audit pour les activités d'audit interne, et de ce montant, les dépenses réelles pour l'exercice 2024-2025 totalisent 106 560 \$.

Le budget initial alloué au comité AOVS a été établi en 2017, avant la création du comité, en fonction d'une estimation faite à l'époque du coût annuel de sous-traitance des services d'audit interne et externe, en prenant en considération les coûts pour des organisations de taille similaire. C'était le budget alloué pour les exercices 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. En 2023-2024, après l'embauche du nouveau dirigeant principal de l'audit du Sénat, la rémunération liée au poste a été sortie de l'enveloppe budgétaire allouée au comité AOVS. Le budget du comité n'a pas été ajusté pour tenir compte des besoins en ressources indiqués dans le cadre du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques ou pour refléter la hausse des taux du marché pour la fourniture de services d'audit interne et externe.

Actuellement, les audits interne et externe du Sénat donnés en sous-traitance, ainsi que certains coûts de la fonction d'audit interne, comme la rémunération d'un employé occasionnel ainsi que les frais de formation et les droits d'adhésion à une association professionnelle, sont couverts par le budget du comité AOVS. Le budget de ce comité inclut également la rémunération des membres externes, conformément aux conditions rattachées à leur nomination et approuvées par le Sénat.

Les membres externes touchent une rétribution annuelle de 15 000 \$. De plus, ils ont droit à 1 000 \$ et à 250 \$ par réunion et par séance d'information à laquelle ils

assistent, respectivement. Le montant total de leur rémunération individuelle ne doit pas dépasser 60 000 \$ par année. Ils ont également droit au remboursement de leurs frais de déplacement, conformément aux lignes directrices établies par le Sénat. En 2024-2025, les membres externes, Robert Plamondon et Hélène F. Fortin, ont touché 38 000 \$ et 38 740 \$, respectivement.

Activités du comité

En 2024-2025, le comité AOVS a mené ses activités conformément à son mandat et a achevé le travail de fond établi dans son plan de travail annuel. Au cours de l'exercice, le comité AOVS a assuré la surveillance des audits internes et externes du Sénat, a supervisé les travaux du dirigeant principal de l'audit visant à établir la fonction d'audit interne du Sénat, a approuvé le premier plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques du Sénat, a rencontré l'auditeur externe pour discuter de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, a rencontré la direction de l'Administration du Sénat pour effectuer le suivi de la progression des travaux en cours et a examiné les priorités en prévision des travaux futurs du comité AOVS, entre autres choses. De plus, le comité AOVS et le comité CIBA ont également échangé des correspondances sur des questions d'intérêt commun. Enfin, en février 2025, l'autorité intersessionnelle a adopté l'ébauche de plan de travail du comité pour l'exercice 2025-2026.

L'Administration du Sénat a appuyé les travaux du comité AOVS par des séances d'information régulières de la part du dirigeant principal de l'audit lors de chacune des réunions du comité ou de son autorité intersessionnelle pendant l'exercice, et de la part du dirigeant principal des finances (DPF) ainsi que du contrôleur et sous-DPF en avril 2024, en octobre 2024 et en mars 2025. Le comité AOVS reconnaît la contribution de l'Administration du Sénat, qui lui a fourni de l'information pertinente et des séances d'information afin qu'il puisse assumer ses responsabilités de surveillance.

A. Audit externe

Le comité AOVS est chargé d'embaucher des auditeurs externes, de surveiller et de diriger les audits externes du Sénat en examinant les plans d'audit, en suivant les progrès réalisés dans le cadre des travaux d'audit en cours, et en examinant les résultats des rapports d'audit ainsi que les plans d'action de la gestion de l'Administration du Sénat, le cas échéant, afin de s'assurer qu'ils répondent aux recommandations et aux conclusions qui découlent des audits externes, et qu'ils sont effectivement mis en œuvre. Le comité CIBA doit approuver les plans d'action de la gestion en lien avec les observations découlant des audits, tandis que le comité AOVS doit surveiller les progrès et la mise en œuvre de ces plans.

Le comité AOVS est également chargé de faire rapport au Sénat en ce qui concerne les audits externes et d'autres questions. Comme il est également mentionné dans la Charte, le président du comité AOVS communiquera par écrit avec la présidente du comité CIBA au sujet des questions qui relèvent des deux comités.

Pendant l'exercice 2024-2025, le comité AOVS avait la responsabilité de superviser l'audit des états financiers pour l'exercice 2023-2024. Il a aussi passé en revue le plan d'audit des états financiers de l'exercice 2024-2025.

Au terme d'un processus concurrentiel, l'auditeur externe du Sénat, Ernst & Young, a de nouveau été nommé pour effectuer les audits des états financiers des exercices 2024-2025 à 2026-2027. Le contrat est assorti de deux options de prolongation d'une année chacune. Lors de sa surveillance et de son évaluation de l'auditeur externe, et conformément aux pratiques exemplaires, le comité AOVS continuera d'examiner l'indépendance de l'auditeur et les mesures de protection en place contre les menaces liées à la familiarité avec l'institution. Chaque année, l'auditeur externe confirme qu'il est indépendant du Sénat. De plus, dans le cadre de son évaluation annuelle de l'auditeur externe, le comité AOVS n'a pas relevé de préoccupations liées à son indépendance.

En ce qui concerne l'audit des états financiers de 2023-2024, les membres du comité AOVS ont rencontré l'auditeur externe en avril 2024 afin d'examiner le plan d'audit¹¹. L'approche d'audit adoptée n'a pas beaucoup changé par rapport à celle de l'année antérieure et, conformément à la pratique habituelle, les membres du comité AOVS et l'auditeur externe se sont rencontrés à huis clos, sans la présence du personnel de la gestion de l'Administration du Sénat ou du personnel du comité, pour en discuter. Dans le cadre de sa surveillance de l'audit externe, le comité AOVS s'est enquis de l'état d'avancement du travail d'audit de fin d'année, à l'été et à l'automne 2024.

Le comité AOVS a rencontré l'auditeur externe à la fin d'octobre 2024 afin d'examiner son rapport sur les résultats de l'audit de l'exercice 2023-2024, qui concerne les sujets qu'il doit communiquer en vertu des normes professionnelles¹². L'auditeur externe a expliqué que les travaux avaient été accomplis selon une approche d'audit corroborative. Dans sa présentation, l'auditeur externe a ajouté que le rapport sur les résultats de l'audit mettait en évidence les secteurs prioritaires sur lesquels l'audit doit être axé, les considérations liées à la fraude, les procédures d'audit, ainsi que les écarts, corrigés ou non corrigés. Dans le cas présent, aucun écart n'a été décelé. Comme le veut la pratique, les membres du comité AOVS et l'auditeur externe ont également tenu une discussion à huis clos,

¹¹ AOVS, *Procès-verbal*, 10 avril 2024.

¹² AOVS, *Témoignages*, 30 octobre 2024.

sans la présence du personnel de la gestion de l'Administration du Sénat ou du personnel du comité.

Comme le résume son rapport sur les résultats de l'audit, pour ce qui est des points sur lesquels axer son audit, l'auditeur externe a testé des éléments de grande valeur et d'autres opérations sélectionnées par échantillonnage aléatoire, a effectué des analyses de fond comparant des soldes ou des montants des années antérieures, et a vérifié certains montants en confirmant ces soldes. L'auditeur externe a aussi présenté un aperçu de son approche des considérations liées à la fraude, comme l'exigent les normes professionnelles, notamment en questionnant les personnes chargées de la gouvernance et de la gestion, ainsi qu'en menant des activités d'audit visant à repérer les opérations inhabituelles ou les anomalies au moyen d'un outil d'analyse des données. Cet examen n'a révélé aucun risque supplémentaire¹³. Toutefois, l'auditeur externe a donné des conseils généraux sur la manière dont les comités d'audit devraient utiliser les outils d'intelligence artificielle (IA) dans leur organisation et sur la gestion des risques liés à la cybersécurité.

L'auditeur externe a également indiqué que l'audit était substantiellement terminé en juillet 2024 et a remercié l'Administration du Sénat d'avoir toujours répondu en temps opportun à ses questions. Il a ensuite rendu son opinion d'audit indépendant sur les états financiers en octobre 2024. Bien que l'auditeur externe ait noté que le processus de clôture de l'exercice était efficace, il a expliqué qu'une fois les travaux d'audit en grande partie terminés, le moment de la publication de son opinion dépendait du calendrier de présentation des résultats de l'audit aux comités et de l'approbation des états financiers¹⁴.

En octobre 2024, le comité CIBA a approuvé les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, a convenu de les déposer au Sénat et a adopté une motion visant à distribuer les états financiers, le rapport interne de la direction sur les points saillants des états financiers audités ainsi que les résultats de l'audit de l'auditeur externe aux membres du comité AOVS¹⁵. Le comité AOVS a par la suite reçu le rapport de l'auditeur indépendant qui indiquait que les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat au 31 mars 2024, de sa performance financière, de la variation de sa situation financière nette, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les états financiers audités les plus récents du Sénat pour l'exercice 2023-2024 ont fait l'objet d'une opinion sans réserve, comme cela a toujours été le cas jusqu'à présent¹⁶.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ CIBA, *Procès-verbal*, 10 octobre 2024.

¹⁶ Sénat, *États financiers du Canada pour l'année terminant le 31 mars 2024*.

Comme pour l'exercice antérieur, l'auditeur externe n'a pas émis de lettre de recommandation pour l'exercice 2023-2024 avec des observations à l'intention de la direction et des responsables de la gouvernance, dans laquelle sont décrites des lacunes importantes dans les contrôles internes ou d'autres lacunes mises au jour dans le cadre de l'audit. Bien qu'il n'ait pas testé les contrôles internes, les méthodes d'audit comprennent un examen des processus relatifs aux comptes importants et, dans certains cas, la compréhension des contrôles connexes¹⁷.

Après l'audit des états financiers pour l'exercice 2023-2024, dans le cadre de leur surveillance de l'auditeur externe, les membres du comité AOVS ont effectué leur évaluation annuelle de ce dernier en novembre et en décembre 2024¹⁸. Dans le cadre de cette évaluation, ils ont également reçu les résultats de l'évaluation annuelle de l'auditeur externe effectuée par la Direction des finances et de l'approvisionnement de l'Administration du Sénat. Le président du comité AOVS a transmis les résultats de l'évaluation à l'auditeur externe en décembre 2024.

Le comité a noté que les états financiers pour l'exercice 2023-2024 ont été publiés sept mois après la fin de l'exercice, ce qui est comparable aux années précédentes, à l'exception de l'exercice 2022-2023, lorsque les états financiers audités ont été publiés 11 mois après la fin de l'exercice. Par souci de transparence et de responsabilisation, le comité est d'avis que les états financiers du Sénat devraient être approuvés et rendus publics dans les meilleurs délais comme le prescrivent les pratiques exemplaires. Le comité AOVS continuera de surveiller le calendrier des états financiers pour l'exercice à venir afin qu'ils soient publiés plus rapidement et fera rapport de ses observations, le cas échéant, au Sénat. À titre de comparaison, les états financiers audités de la Chambre des communes sont publiés généralement dans les trois mois suivant la fin de l'exercice et, ces cinq dernières années, ils ont été publiés, en moyenne, environ 78 jours après la fin de l'exercice, contre 237 jours pour le Sénat.

En ce qui concerne l'audit des états financiers pour l'exercice 2024-2025, l'autorité intersessionnelle du comité a rencontré l'auditeur externe en mars 2025 afin d'examiner le plan d'audit pour 2025, ce qui est conforme à l'approche adoptée l'année précédente. Comme d'habitude, le comité a également rencontré l'auditeur externe en l'absence du personnel de gestion de l'Administration du Sénat et du personnel du comité. Dans le cadre de ses activités de surveillance, le comité AOVS communique avec l'auditeur externe et la DPF afin d'être informé de la progression du travail d'audit de fin d'année pour l'audit des états financiers de l'exercice 2024-2025, qui se fait en juin et en juillet 2025.

¹⁷ AOVS, *Témoignages*, 30 octobre 2024.

¹⁸ AOVS, *Procès-verbal*, 18 décembre 2024.

B. Audit interne

Le comité AOVS est chargé d'embaucher les auditeurs internes, d'approuver un plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, de recevoir les rapports sur les progrès relatifs aux audits internes en cours et d'examiner les rapports d'audit interne et les plans d'action connexes ainsi que de veiller à leur mise en œuvre.

Fonction d'audit interne

Le dirigeant principal de l'audit est responsable de la fonction d'audit interne du Sénat. Il s'agit d'un poste interne et permanent créé au cours de l'exercice précédent. En octobre 2023, Amipal Manchanda s'est vu confier cette nouvelle fonction au sein du Sénat. Conformément à la Charte adoptée par le Sénat, le dirigeant principal de l'audit relève du comité AOVS. Le dirigeant principal de l'audit est chargé de préparer et de mettre en œuvre un plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, d'évaluer la pertinence des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance au Sénat, de surveiller et de réaliser les audits internes et d'assurer le degré d'indépendance requis. Les audits internes du Sénat peuvent être confiés au personnel interne, comme le dirigeant principal de l'audit et son personnel, ou à des sous-traitants, en fonction des besoins et de l'expertise technique nécessaire à leur réalisation et la capacité du personnel à bien mener les travaux d'audit interne.

Le travail du dirigeant principal de l'audit et la fonction d'audit interne sont encadrés par la Charte d'audit interne du Sénat (la « Charte d'audit interne »), qui est entrée en vigueur en septembre 2024 et qui peut être consultée à l'interne par les sénateurs et l'Administration du Sénat. L'ébauche de charte d'audit interne a été adoptée par le comité en juin 2024, à la suite de consultations menées auprès du dirigeant principal de l'audit et du comité CIBA¹⁹. Une version révisée de l'ébauche a été finalisée et adoptée par le comité en septembre 2024²⁰.

La Charte d'audit interne énonce la raison d'être ainsi que les pouvoirs et les responsabilités associés à la fonction d'audit interne du Sénat. Elle décrit le rôle de la fonction d'audit interne au sein du Sénat et de l'Administration du Sénat; elle définit les responsabilités et les liens hiérarchiques; elle garantit l'indépendance par rapport à la direction de l'Administration du Sénat; et elle définit le champ d'application des activités d'audit interne. Elle assure également la conformité aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux orientations de l'Institut des auditeurs internes, y compris les Normes internationales d'audit interne. La fonction d'audit interne vise à apporter indépendance et crédibilité à la surveillance de la gestion financière et des activités du Sénat. La Charte d'audit interne du Sénat sera révisée

¹⁹ AOVS, *Procès-verbal*, 5 juin 2024.

²⁰ AOVS, *Procès-verbal*, 25 septembre 2024.

au moins tous les trois ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, ou selon les besoins.

Le dirigeant principal de l'audit et le comité AOVS qui le supervise sont responsables d'assurer le respect de la Charte d'audit interne et des normes professionnelles d'audit interne définies dans les Normes internationales d'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ces normes comprennent à la fois des exigences obligatoires et des recommandations sur les activités de la fonction d'audit interne et sur la gouvernance de celle-ci. Elles soulignent également le rôle que jouent le comité d'audit et la direction en matière de soutien et de promotion de l'audit interne au sein de l'organisation. Le comité AOVS et le dirigeant principal de l'audit évalueront la conformité de la fonction d'audit interne par rapport aux exigences des Normes internationales d'audit interne et documenteront les pièces justificatives qui attestent du respect de celles-ci.

Au cours de l'année, le dirigeant principal de l'audit a informé régulièrement le comité AOVS ou son autorité intersessionnelle des activités du Bureau du dirigeant principal de l'audit, notamment en lui communiquant des mises à jour mensuelles sur les questions stratégiques et opérationnelles, y compris un plan semestriel et une stratégie à court terme en matière de ressources. En outre, le dirigeant principal de l'audit a présenté au comité, en novembre 2024, le Cadre de la fonction d'audit interne et a soumis une version révisée du document à l'autorité intersessionnelle en février 2025.

Gestion des risques

Durant l'année, dans le contexte de sa surveillance de la gestion des risques, le comité AOVS a examiné le cadre de gestion des risques ainsi que le registre des risques institutionnels. Le cadre de gestion des risques institutionnels de l'Administration du Sénat établit que le registre des risques institutionnels doit être mis à jour deux fois par an, en juin et en décembre ou selon les besoins, et approuvé par la greffière du Sénat. La version du registre des risques institutionnels mise à jour en juin 2024 a été transmise au comité et au dirigeant principal de l'audit à la fin du mois de novembre 2024.

Le comité AOVS est satisfait de la séparation nette entre la fonction de gestion des risques, sous la responsabilité du DPF, et la fonction d'audit interne indépendante, menée par le dirigeant principal de l'audit. En outre, au cours de l'année, l'autorité intersessionnelle du comité et le dirigeant principal de l'audit ont discuté du rôle de l'audit interne qui a fourni une vue d'ensemble des risques à l'échelle de l'organisation et dans la détermination des risques systémiques.

Plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques

Le premier plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques du Sénat, soit le Plan d'audit interne axé sur les risques 2024-2027, a été approuvé par le comité AOVS en juin 2024. Ce plan a servi à identifier les missions d'audit interne prévues et à proposer un budget et un plan de ressources pour la nouvelle fonction d'audit interne du Sénat. Le plan a défini l'univers d'audit interne du Sénat (domaines susceptibles d'être examinés ou audités), la méthodologie et l'approche en matière d'évaluation des risques relatifs à son élaboration. Le plan a également proposé plusieurs missions d'audit et de consultation dont la mise en œuvre est prévue entre 2024-2025 et 2026-2027, qui couvrent plusieurs éléments auditables de l'univers d'audit interne du Sénat, en plus d'aborder les domaines présentant un risque élevé et ayant une importance significative. L'univers d'audit interne comprend les activités opérationnelles, la conformité aux autorisations, les risques horizontaux et les enjeux émergents. Lors de l'élaboration du plan, les consultations menées par le dirigeant principal de l'audit visaient principalement à cibler les secteurs à auditer et à leur attribuer une cote de risque.

Le plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques du Sénat a été préparé par le dirigeant principal de l'audit au moyen d'importantes analyses de documents clés du Sénat ainsi que les résultats des entrevues avec les sénateurs, le comité CIBA, les membres du comité AOVS, des membres clés du personnel de l'Administration du Sénat ainsi que l'auditeur externe du Sénat. Le dirigeant principal de l'audit a examiné le contexte de fonctionnement du Sénat, y compris le rôle du Sénat et les responsabilités de l'Administration du Sénat, et en quoi ce contexte éclaire le rôle et la portée de la fonction d'audit interne du Sénat. Le dirigeant principal de l'audit a également rencontré séparément chaque groupe de sénateurs pour connaître les diverses perspectives et en tenir compte lors de la préparation du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques.

Le comité AOVS a supervisé le processus d'établissement du premier plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques du Sénat. Au cours de l'exercice précédent, le comité AOVS a rencontré périodiquement le dirigeant principal de l'audit afin de superviser l'approche liée à l'élaboration du plan et la progression du travail. Le dirigeant principal de l'audit a présenté un aperçu des diverses étapes et consultations ainsi que les échéances cibles en décembre 2023. Puis, en février 2024, il a informé le comité AOVS de l'état d'avancement des premières analyses détaillées et des consultations, et en mars 2024, il a présenté des compléments d'information sur l'approche et la méthodologie planifiées.

En avril 2024, le comité AOVS a entrepris un examen approfondi afin de s'assurer que le plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques était bien circonscrit. Les membres ont donné leur avis sur le cadre servant à la préparation du plan ainsi que sur la version préliminaire du plan et ont discuté de l'approche proposée, de

l'évaluation des risques et des éléments du plan, y compris les travaux prévus, leur ordre d'exécution et les ressources requises.

Le comité AOVS reconnaît le travail effectué par le dirigeant principal de l'audit dans la préparation du plan ainsi que les contributions apportées par la direction de l'Administration du Sénat, en partageant son point de vue. Leur collaboration, en plus de l'apport des membres du comité AOVS et du comité CIBA, contribuera à garantir que le travail d'audit planifié continue d'offrir une valeur ajoutée.

Au cours de l'année, le dirigeant principal de l'audit a présenté divers rapports au comité AOVS, notamment plusieurs versions du projet de plan sommaire et du projet de plan détaillé d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, en avril et en mai 2024; une liste des missions d'audit interne, en avril 2024; la fiche de planification du processus d'assurance axé sur les risques, en mai 2024; et le plan de travail estimatif du Bureau du dirigeant principal de l'audit pour 2024-2025, en mai 2024. À la fin du mois de mai 2024, le comité a approuvé la version définitive du projet de plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques.

En juin 2024, le comité AOVS a présenté son 12^e rapport au Sénat sur la mise en œuvre du plan d'audit interne axé sur les risques, qui traitait principalement du premier cycle des travaux prévus et des besoins en ressources connexes pour la réalisation des futures missions d'audit internes et veiller à ce que la fonction d'audit interne dispose des ressources nécessaires²¹. Pour l'exercice 2024-2025, les fonds disponibles pour la fonction d'audit interne ont été alloués à partir du budget existant du comité AOVS.

En octobre 2024, le comité AOVS a examiné un projet de budget révisé présenté par le Bureau du dirigeant principal de l'audit et, en décembre 2024, il a passé en revue un résumé mis à jour et un plan détaillé d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, lequel a été révisé afin de tenir compte de la disponibilité des ressources et des fonds consacrés à l'audit interne.

En février 2025, le Bureau du dirigeant principal de l'audit a présenté à l'autorité intersessionnelle du comité une mise à jour concernant les travaux relatifs à l'examen annuel et à la mise à jour du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, en vue de l'élaboration du projet de plan d'audit interne fondé sur les risques pour la période de 2025 à 2028. Dans le cadre de ces travaux, le dirigeant principal de l'audit a rencontré les principales parties prenantes, notamment la greffière du Sénat et les cadres supérieurs de l'Administration du Sénat. Les discussions ont porté sur le recensement des changements susceptibles de présenter un risque qui devra être pris en compte dans la mise à jour du plan d'audit

²¹ AOVS, *Mise en œuvre du plan d'audit interne axé sur les risques*, Douzième rapport, 17 juin 2024.

interne pluriannuel axé sur les risques, ainsi que sur la sensibilisation au rôle de l'audit interne.

De plus, l'autorité intersessionnelle du comité a demandé au dirigeant principal de l'audit de consulter un groupe de travail du comité AOVS pour entreprendre quelques projets d'audit interne au niveau de la direction dans le cadre du processus de planification des audits, y compris une analyse comparative des dépenses et un examen à haut niveau du cadre de gestion de la performance. Le comité AOVS continuera de superviser les travaux du dirigeant principal de l'audit alors qu'il dirige la fonction d'audit interne indépendante et qu'il a la responsabilité d'exécuter le plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques. Une fois la fonction d'audit interne établie, et grâce à l'accès aux gens, aux renseignements et aux ressources essentiels à la réalisation du travail d'audit planifié, la fonction d'audit interne du Sénat sera à même de transmettre des observations, des recommandations et des plans d'action.

Concernant les priorités pour 2025-2026, le comité AOVS continuera de surveiller la mise en œuvre du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques et les besoins quant aux ressources d'audit interne connexes. Le dirigeant principal de l'audit a présenté au comité pour approbation un projet de plan d'audit interne axé sur les risques pour la période de 2025 à 2028. Le comité AOVS communiquera des informations sur ce plan au comité CIBA, au Sénat et à l'Administration du Sénat. La disponibilité des ressources internes et externes en matière d'audit interne aura une incidence sur le calendrier des missions d'audit interne futures, et alignera davantage la fonction d'audit interne avec les meilleures pratiques, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations du Sénat. Lorsque la fonction d'audit interne aura été entièrement établie, le rapport annuel du comité au Sénat comportera des indicateurs clés et des données générales sur la fonction d'audit interne et son rendement, notamment le nombre et le type d'audits prévus et réalisés, ainsi que des observations et des recommandations importantes.

Mandats d'audits internes

La première mission d'audit interne approuvée par le comité concerne l'examen des contrats du Sénat au moyen de l'analyse de données. Il s'agit d'un examen assorti d'une assurance limitée (modérée). Il vise à dégager des tendances dans les dépenses du Sénat relatives aux contrats et à analyser les données contractuelles. Le champ d'application de la mission couvre les activités d'approvisionnement du Sénat et de l'Administration du Sénat de 2019 à 2024. Les fonds ont été transférés du budget existant du comité vers le Bureau du dirigeant principal de l'audit afin que la mission soit confiée à un fournisseur externe.

En janvier 2025, à l'issue d'un processus concurrentiel, Samson a obtenu le contrat d'examen analytique des données contractuelles. L'autorité intersessionnelle du

comité s'est réunie en février 2025 pour examiner le mandat de l'examen analytique des données contractuelles, qui définit l'approche et la méthodologie à adopter, ainsi que la planification et l'exécution février 2025 des travaux en février et mars 2025 et remise du rapport prévue en juin 2025. Le rapport final sera présenté au comité AOVS en octobre 2025.

Surveillance des rapports d'audit interne et des plans d'action

Pour ce qui est des audits et des examens internes antérieurs confiés en sous-traitance par le Sénat, le comité AOVS a surveillé les progrès réalisés par la direction à la lumière des deux recommandations restantes découlant d'un examen indépendant conjoint de la cybersécurité au Sénat et à la Chambre des communes. Une société de services professionnels avait mené ces travaux de janvier à mars 2022. L'Administration du Sénat a fourni au comité AOVS des mises à jour sur les deux recommandations toujours en suspens en janvier et en octobre 2024.

C. Examen des rapports financiers

Le comité AOVS a pour mandat d'examiner les rapports financiers trimestriels et les états financiers audités du Sénat à des fins d'information. Il étudie donc ces rapports et états financiers pour y trouver de l'information pertinente à des fins de surveillance des dépenses et des activités du Sénat. L'examen de ces rapports peut également aider le comité AOVS à effectuer la surveillance du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques du Sénat ainsi qu'à formuler des observations et des recommandations à l'intention du Sénat.

L'Administration du Sénat prépare des rapports financiers trimestriels internes qui sont soumis au comité CIBA, puis examinés par le Sous-comité du budget des dépenses du Sénat et des budgets des comités. Ces rapports trimestriels sont uniquement destinés à des fins internes et ne sont pas publiés. Les rapports font état des dépenses réelles à la fin du trimestre, comparées à la même période de l'exercice précédent et au budget, et fournissent un résumé des autorisations budgétaires et une analyse des dépenses actuelles et prévues.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité AOVS a reçu le rapport financier trimestriel du Sénat pour le premier trimestre (T1), couvrant la période du 1er avril 2024 au 30 juin 2024, en octobre 2024. En décembre 2024, il a reçu le rapport relatif au deuxième trimestre (T2), soit pour la période se terminant le 30 septembre 2024. Le rapport pour le troisième trimestre (T3) de 2024-2025, la période se terminant le 31 décembre 2024, a été reçu en avril 2025.

La préparation régulière et en temps opportun des rapports financiers trimestriels internes fait partie intégrante du cadre de contrôle interne du Sénat. De plus, l'examen par le comité AOVS des rapports financiers trimestriels, aux fins

d'information, fait partie intégrante de son propre processus de planification d'audit et du processus d'identification des éléments qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi. Le comité AOVS note que, conformément aux pratiques exemplaires, les rapports financiers trimestriels devraient être produits peu après la fin du trimestre, généralement dans les 60 jours qui suivent, et que ce délai devrait servir d'indicateur de rendement.

En 2024-2025, le comité AOVS a également examiné les états financiers audités du Sénat pour l'exercice 2023-2024, notamment les politiques comptables divulguées dans les notes complémentaires aux états financiers, et les faits saillants des états financiers annuels de la direction, pour la période comprise entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024. Dans le cadre de son examen, il a rencontré le DPF en décembre 2024, environ 6 mois suivant la fin de l'exercice. Tout en reconnaissant le haut niveau de qualité des documents préparés par le DPF, le contrôleur et la Direction des finances et de l'approvisionnement, ainsi que des explications claires fournies en réponse à ses questions, le comité AOVS souligne que l'examen des états financiers audités doit se faire dans un délai ne dépassant pas 3 mois suivant la fin de l'exercice.

Observations

Dans l'exercice de son mandat, le comité AOVS a discuté de quelques observations qu'il aimerait souligner dans le présent rapport annuel. Également, le comité a établi plusieurs priorités pour l'année à venir ainsi que certains projets du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques qui portent sur des risques importants nécessitant soit des ressources supplémentaires, soit des délais plus longs.

A. Mise en place de la fonction d'audit interne

Pour l'exercice financier à venir, le comité continuera de se concentrer sur la mise en place de la fonction d'audit interne et l'utilisation de l'expertise en audit interne, tant au sein de l'organisation qu'à l'extérieur de celle-ci. Le comité recommande les nouveaux projets suivants comme priorité pour le prochain exercice financier : un examen analytique indépendant pluriannuel des dépenses du Sénat, un examen indépendant du cadre de gouvernance du Sénat et un examen indépendant du cadre d'administration et d'approbation des dépenses des sénateurs, incluant l'utilisation du système de demande de remboursement des dépenses Unit4.

Le comité reconnaît l'importance d'adopter une approche fondée sur la collaboration et le soutien lors de l'examen des questions d'audit et de surveillance et de gestion. Il encourage le dirigeant principal de l'audit à continuer de communiquer ouvertement et à établir une relation solide avec la direction de l'Administration du Sénat. Le comité AOVS continuera de travailler avec

l'Administration du Sénat par l'intermédiaire du travail du dirigeant principal de l'audit et de la nouvelle fonction d'audit interne, en se concentrant sur les domaines dans lesquels des risques ont été identifiés ou dans lesquels les pratiques, les processus ou les contrôles peuvent être renforcés.

La communication et la coordination constantes entre le comité AOVS et le comité CIBA seront essentielles au succès de la fonction d'audit interne du Sénat. Elles permettront plus particulièrement d'approfondir la compréhension qu'a l'Administration du Sénat du rôle d'audit interne et de contribuer à la mise en œuvre du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques révisé, lequel repose sur l'établissement de la capacité d'audit interne, avec l'expertise, les ressources et les outils nécessaires. Alors que le comité CIBA supervise et dirige toutes les questions financières et administratives concernant la gestion interne du Sénat, le travail du comité AOVS est distinct et indépendant, il surveille et dirige les audits interne et externe et examine les questions connexes.

Actuellement, la fonction d'audit interne dispose d'un poste équivalent temps plein approuvé, le dirigeant principal de l'audit, d'un employé occasionnel, le conseiller spécial du dirigeant principal de l'audit, et d'une certaine capacité, dans le cadre du budget existant du comité AOVS, à externaliser certaines missions d'audit interne. Lors de l'examen du plan révisé d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, le comité AOVS examinera si les ressources d'audit interne sont suffisantes conformément aux critères de référence pertinents en matière d'investissements dans l'audit interne et communiquera au Sénat l'impact de toute limitation des ressources sur la couverture de l'audit interne ou de toute restriction de l'accès à l'information.

Sur ce point, le comité fait remarquer que, selon le plan d'audit interne axé sur les risques pour la période de 2025 à 2028, les projets de missions d'audit interne prioritaires suivants seront entrepris lorsque les autorisations budgétaires demandées seront approuvées par le Sénat : une évaluation du degré de maturité du cadre d'approbation des dépenses des sénateurs; une évaluation des pratiques, procédures et protocoles visant à soutenir les sénateurs à partir de leur nomination jusqu'à leur départ à la retraite; une évaluation du degré de maturité du cadre relatif à la sécurité des sénateurs à l'extérieur de la Cité parlementaire; un audit des contrôles généraux des technologies de l'information; une schématisation du cadre de performance de la gestion; ainsi que trois autres projets prévus pour 2027-2028, sous réserve des mises à jour annuelles du plan d'audit interne.

B. Responsabilisation et transparence

Il est fondamental de produire des rapports transparents et en temps opportun pour assurer une reddition de comptes efficace. Certaines des pratiques en vigueur au Sénat à l'heure actuelle contribuent à l'atteinte de cet objectif. Par exemple, le

Sénat publie les dépenses annuelles prévues au début de l'exercice, des rapports trimestriels de divulgation proactive sur les dépenses et les contrats dans les 60 jours suivant la fin du trimestre, ainsi que des états financiers annuels, lesquels sont audités par un auditeur externe indépendant. Le Sénat publie également un rapport annuel sur les activités et les dépenses des comités du Sénat.

En s'appuyant sur ces importants rapports, le comité AOVS continue d'encourager le Sénat à examiner les façons, pour l'Administration du Sénat, de faire preuve d'une transparence accrue dans la diffusion de ses objectifs et de ses priorités stratégiques, des risques importants auxquels l'institution est confrontée, des indicateurs de rendement clés ainsi que des réalisations et des informations financières. Le comité l'encourage aussi à s'efforcer de rendre ces renseignements accessibles en temps opportun. Comme il a été souligné dans les observations de l'année dernière, un rapport annuel est un outil qui peut fournir bien plus que des informations financières : il peut mettre en lumière la manière dont les fonds publics ont été dépensés, notamment en fournissant des renseignements sur les priorités et les objectifs stratégiques, les risques, les activités, la gouvernance et les indicateurs de réussite d'une organisation. Bien que le comité ait déjà examiné les pratiques exemplaires dans ces domaines, il estime que le travail accompli par la fonction d'audit interne permettrait d'obtenir des précisions supplémentaires et de dégager d'autres occasions d'amélioration.

C. Renforcement de la surveillance

Le comité poursuit ses discussions afin de déterminer les méthodes optimales à adopter afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance. Conformément à ce qui figurait dans les observations de l'année dernière, le comité AOVS continuera de veiller à ce que les rapports financiers du Sénat soient produits en temps opportun afin que l'approche du Sénat respecte les pratiques exemplaires. Les renseignements financiers, dont les états financiers publiés et les rapports financiers trimestriels internes, devraient être accessibles peu après la fin de la période visée.

Conformément à l'approche actuellement en vigueur, le comité a reçu les états financiers pour l'exercice 2023-2024 une fois qu'ils ont été approuvés et que le rapport de l'auditeur indépendant a été signé. Par conséquent, le comité AOVS n'a donc pas eu la possibilité de formuler des commentaires avant la finalisation des états financiers. Tel qu'il a été mentionné précédemment, le moment où l'information est transmise au comité pourrait être revu à la lumière des pratiques exemplaires afin de permettre un contrôle plus efficace des états financiers et de tirer parti des connaissances et de l'expertise des membres externes du comité avant que les états financiers ne soient approuvés par la direction et le comité CIBA.

Efficacité du comité

En avril et mai 2025, les membres ont rempli un questionnaire d'auto-évaluation sur les activités du comité couvrant l'exercice 2024-2025. Ce type d'auto-évaluation, qui est une pratique exemplaire pour les comités d'audit et de surveillance, vise à aider les membres à réfléchir sur les travaux du comité, leurs forces individuelles et collectives, ainsi que les aspects où le comité pourrait être plus efficace pour accomplir son mandat. Sur ce dernier point, la communication et la collaboration entre le comité AOVS, l'Administration du Sénat, le comité CIBA et l'institution dans son ensemble seront essentielles pour que le comité AOVS soit un partenaire précieux dans le cadre de la gouvernance du Sénat.

Les commentaires issus de l'auto-évaluation soulignent que les membres du comité sont satisfaits du travail accompli à ce jour, tout en étant conscients des efforts continus nécessaires pour communiquer et démontrer la valeur ajoutée au Sénat. Le comité a bénéficié à la fois de la stabilité de ses membres et de nouveaux points de vue, ce qui lui a permis de continuer à s'adapter aux changements à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution et de renforcer ses pratiques de surveillance.

Conclusion

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Comité permanent de l'audit et de la surveillance a poursuivi sa surveillance des travaux d'audit externe et interne. Le présent rapport met en évidence ses activités ainsi que ses observations connexes. Le comité continue de superviser l'auditeur externe dans son rôle important d'effectuer un audit indépendant des états financiers annuels du Sénat. De plus, le comité s'est concentré particulièrement sur le travail de la fonction d'audit interne et du dirigeant principal de l'audit en approuvant un plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques qui guidera les projets d'audit interne prioritaires pendant plusieurs années.

Définir le rôle du comité d'audit et son travail de surveillance indépendant continue d'être important pour le comité, afin de traiter les aspects où il semble y avoir un chevauchement des efforts. Toutefois, un engagement précoce du comité dans le processus lui permettra d'apporter une valeur ajoutée au Sénat grâce à son expertise. Dans le cadre de l'accomplissement des mandats d'audit interne, le comité continuera à surveiller comment l'avancement de ce travail est influencé par les ressources financières disponibles pour la fonction d'audit interne. Le comité poursuivra son engagement au sein du Sénat et travaillera avec le dirigeant principal de l'audit pour s'assurer que les priorités en matière d'audit interne sont harmonisées afin de fournir des informations et une valeur ajoutée significatives aux sénateurs, au Sénat et aux Canadiens.



sencanada.ca

